

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 633)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 78

présenté par
M. Cazenave

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« fixe »

le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.